

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 72 (1984)

Heft: [11]

Artikel: "Femmes et santé" : on continue (NE)

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-277352>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'un canton à l'autre

La conférencière lut la déclaration signée par les 25 femmes parlementaires siégeant sous la coupole pour soutenir cette nouvelle loi que menace un référendum (cf. p. 5). Elle insista sur le double objectif poursuivi par cette révision : que l'épouse soit désormais une partenaire égale et que l'union conjugale soit protégée.

Malgré ce qu'en disent les adversaires, les nouvelles dispositions renforcent la communauté conjugale et la famille.

« Je vais raconter aux Valaisannes comment vous avez voté », dit Mme Bauer-Lagier à son collègue M. Guy Génoud, avant de prendre le train pour Martigny. « Elles le savent », rétorqua-t-il.

Il n'est pas le seul parlementaire du Vieux Pays qui refuse d'accepter les nouvelles dispositions. Mais grâce aux organes dont elles disposent aujourd'hui, à l'engagement de celles qui en font partie, et à la solidarité féminine qui se manifeste, les Valaisannes s'organiseront pour défendre le nouveau droit du mariage, si la menace du référendum se concrétise.

— (fb)

GRAND CONSEIL (VD)

L'allocation de ménage, instaurée en 1955 (1200 fr par an dès 1965) était versée au fonctionnaire (homme) marié, à la femme mariée dont le mari avait un revenu annuel inférieur à 9600 fr aux personnes non mariées ayant un ou plusieurs enfants à charge, aux personnes ayant un ascendant direct, un frère ou une sœur à charge. Ce système n'étant plus conciliable avec le principe de l'égalité entre hommes et femmes, le Conseil d'Etat vient de proposer une modification au statut général des fonctions publiques cantonales. Le coût de cette allocation était de 8,5 millions et le Gouvernement a décidé de ne pas dépasser cette somme. Aussi la proposition adoptée par les députés lors de la session de septembre est-elle la suivante :

- l'allocation de ménage est désormais de 600 fr par an pour le fonctionnaire (h. ou f.) sans enfant ;
- lorsque les 2 conjoints sont rétribués par l'Etat, une seule allocation est versée ;
- le système actuel est maintenu pour les personnes ayant des enfants à charge et faisant ménage commun avec eux.

En 1982, le Grand Conseil avait pris en considération la réponse du Conseil d'Etat à la motion Danielle Perrin (rad) demandant la suppression de l'inégalité

entre filles et garçons dans les classes terminales où ceux-ci font géométrie, géographie économique et dessin technique pendant que celles-là ont des leçons d'économie familiale.

Constatant que cette égalité n'est pas encore réalisée, Christiane Jaquet (POP) pose une question au Conseil d'Etat en juin dernier. Ce dernier vient de lui répondre que les ordres ont été donnés, mais que c'est une question de calendrier « touchant à l'emploi des maîtres, à l'utilisation des locaux » ; par ailleurs, « on préfère laisser aux communes la possibilité d'introduire le changement progressivement ». L'opération s'achèvera en 1990-91.

Nous avons parlé, dans le N° d'août-septembre¹, de la révision de la loi sur la Caisse de pensions, révision adoptée en juin dernier et qui a effacé toutes les différences entre hommes et femmes en ce qui concerne les conditions de retraite (âge minimal et maximal, prestations au conjoint survivant...). Nous avions fait remarquer que les jeunes femmes (moins de 49 ans) le payeraient d'une ou deux années supplémentaires de travail.

Une de nos lectrices (48 ans, maîtresse secondaire) s'indigne : elle devra faire 5 ans de plus !

Il est vrai que le prix de l'égalité, dans ce cas-là, est élevé et l'on peut comprendre sa colère. Mais il faut savoir que le Conseil d'Etat avait proposé de couper la poire en deux en fixant l'âge de la retraite pour tous les fonctionnaires à 57 ans : les hommes ayant cotisé 35 ans y gagnaient jusqu'à trois ans, les femmes y perdaient 2 ans au maximum. Ce partage semblait normal et équitable. La majorité des députés a estimé qu'il y aurait une trop grande différence entre le secteur public et le secteur privé, si on admettait ce départ possible à 57 ans... et l'âge minimal a été porté à 60 ans, avec deux exceptions : les instituteurs et les fonctionnaires de la police. Il y a eu des députés dans tous les partis pour soutenir le point de vue du Conseil d'Etat ou pour proposer quelques améliorations à cette décision sévère des 60 ans. Dommage qu'ils n'aient pas été entendus ! C'est faire payer cher aux femmes cette égalité !

Pour en revenir au cas de notre lectrice, il est d'autant plus injuste que sa collègue de 49 ans bénéficie des conditions fixées dans l'ancienne loi (régime transitoire) et que sa collègue institutrice peut, elle, se retirer à 57 ans. N'y aurait-il pas là matière à un recours ? — (ap)

¹ Dans ledit article, il fallait lire à la fin du deuxième paragraphe « il a admis des dérogations pour les enseignants **primaires** et les fonctionnaires de la police ».

COMITE VAUDOIS DU 14 JUIN

Créé il y a deux ans par un groupe de femmes représentant des groupements et des partis d'horizons divers, le Comité vaudois du 14 juin a pour but de travailler à la réalisation de l'égalité des droits dans le canton. Il tenait l'autre soir à Lausanne sa deuxième assemblée générale.

Après avoir épulé, l'année dernière, une bonne cinquantaine de conventions collectives de travail afin d'y dénicher les discriminations envers les femmes (cf. FS novembre 1983), le bureau du Comité a tenté cette année de s'informer sur le point de vue patronal en matière d'égalité entre travailleurs masculins et féminins dans l'entreprise, notamment en ce qui concerne les salaires. Jusqu'à présent, la récolte des données s'est révélée très difficile, mais un projet d'enquête est en voie d'élaboration, avec le concours d'un Institut universitaire.

Le Comité vaudois du 14 juin compte actuellement 15 membres collectifs, mais seulement 22 membres individuels, d'où l'indigence de ses moyens. Pourtant, sous la conduite de Madeleine Gilliland, sa présidente, il fait un travail en profondeur, ingrat dans cette première phase d'information, mais indispensable si on veut faire avancer les choses. Politiquement indépendant, reposant entièrement sur l'activité bénévole de la dizaine de membres qui composent le bureau, il mérite d'être soutenu. — (sl)

Adresse : Comité vaudois du 14 juin, 1699 Maracon, tél. (021) 93 83 06.

NB : Seul le Comité vaudois du 14 juin qui fonctionnera comme secrétariat vaudois contre le référendum sur le nouveau droit matrimonial (cf. p. 5).

« FEMMES ET SANTE » : ON CONTINUE (NE)

Au mois de juin, les animatrices du Centre « Femmes et Santé » de Boudry lançaient un appel au secours à toutes celles qui l'avaient soutenu : à bout de souffle, elles avaient l'impression que l'activité du Centre tournait en rond et que l'intérêt des femmes avait diminué.

L'appel a, heureusement, permis de reprendre confiance. Si ce n'est certes pas encore la ruée, de nombreux messages d'encouragement sont parvenus au Centre pour témoigner de l'importance de l'existence d'un tel lieu de rencontres et de consultations pour les femmes neuchâteloises. Certaines d'entre elles se sont même engagées de manière concrète, de telle sorte qu'il a été possible de

d'un canton à l'autre

reconstituer une nouvelle équipe d'une dizaine de femmes pour que le Centre puisse poursuivre son activité, mise en veilleuse ces derniers mois.

Ouvert en 1982, le Centre « Femmes et Santé » dispose d'un petit appartement au rez-de-chaussée d'un immeuble tranquille à la rue du Pré-Landry. Les femmes y trouvent une bibliothèque, modeste encore, mais qui comporte un certain nombre d'ouvrages de références et des brochures sur tout ce qui touche à la femmes, à son corps, à sa santé. Les objectifs du Centre restent les mêmes qu'à ses débuts : aider les femmes à toujours mieux connaître leur corps, à mieux le vivre tout en le rendant plus autonome par rapport à cette médicalisation grandissante des actes de la vie. Une demande de se précise, d'ailleurs, de la part des femmes pour une médecine plus douce, pour une information qui leur permette de se prendre en charge davantage elles-mêmes, de mieux comprendre les petits ennuis de santé qui les atteignent.

Le seul problème non résolu pour le Centre paraît, pour l'heure, être celui de la collaboration régulière et officielle d'un médecin ; personne encore sur les rangs — même si l'équipe d'animation comprend, entre autres, deux femmes médecins, une sage-femme, une diététicienne et plusieurs personnes formées aux techniques de relaxations et aux massages.

C'est justement du côté des « médecines douces » que vont les quatre nouveaux thèmes des rencontres que propose le Centre pour la rentrée. En octobre ont eu lieu trois soirées consacrées à l'alimentation et à l'hygiène de vie, suivies ce mois-ci (6, 13 et 20 novembre) par une initiation aux techniques du massage, aide précieuse à la relaxation. Le 27 novembre et le 4 décembre seront consacrés à une approche de la réflexologie. En janvier, une série de rencontres (8, 15, 22 et 29 janvier) permettront de se familiariser avec les méthodes naturelles pour prévenir et comprendre quelques problèmes gynécologiques courants.

D'autres projets prennent déjà forme pour le printemps ; notamment des discussions autour de la sexualité qui devraient déboucher sur un dialogue entre hommes et femmes.

Evidemment, le redémarrage du centre « Femmes et Santé » ne prendra tout son sens que dans la mesure où les femmes auront recours à ses prestations et participeront à ses activités. Les responsables espèrent aussi beaucoup en l'apport des suggestions des usagères. Avec quelques sous dans la caisse en plus...

(Renseignements et inscriptions aux soirées de discussion : Mme C. Lebet, 038/57 13 73 ou 038/42 46 91 — (alg)

AGENDA

FEMMES, FEMINISME, RECHERCHE

Le premier congrès de cette association, qui vise à renforcer la solidarité entre les chercheuses féministes de toute la Suisse, se tiendra à Genève le 17 et 18 novembre, Université II, 24, rue Général-Dufour. Ce congrès, qui aura pour thème : « La recherche féministe en tant que dissidence ? » est ouvert à toutes les femmes intéressées. Renseignements : Association suisse Femmes, féminisme et recherche, case postale 133, 1211 Genève 9.

« LES NOUVELLES BONNES »

Bonnes ou mauvaises ? Bonnes femmes ou bonnes sœurs ? Bonnes mères ou bonnes à tout faire ? Ce sont les héroïnes d'un spectacle* entièrement conçu, réalisé et joué par deux femmes de talent : Michèle Amoudruz et Françoise Chevrot. FS a vu et apprécié cette pièce lors d'une première série de représentations.

* « Les nouvelles bonnes », par le Nyctalop'theatre, à la Cour des Miracles, à Genève, du 14 novembre au 2 décembre, à 21 h. Dimanche à 17 h., lundi relâche.

ORGANISATION FAMILIALE

L'Association *Retravailler-Corref* de Lausanne, met sur pied des sessions d'organisation familiale qui visent à aider chacun(e) à mieux gérer le temps consacré aux tâches familiales et ménagères. Prochaine session : le jeudi de 9 h. à 11 heures, les 15, 22, 29 novembre et le 6 décembre 1984. Renseignements et inscriptions : Centre Corref, rue César-Roux 28, 1005 Lausanne, tél. (021) 23 46 26.

UNE MEILLEURE ECOLE POUR TOUS

Cette initiative sera proposée au vote des Vaudois le 2 décembre. Deux partisan(e)s et deux opposant(e)s s'affronteront lors d'un débat contradictoire organisé par l'ADF et l'APE, le mardi 6 novembre à 20 h. 15, à la Maison de la Femme, Eglantine 6, Lausanne.

LE REBROUSSE-POIL FAIT LA FÊTE

Samedi 10 novembre, dès 15 h., au CPO Croix d'Ouchy, à Lausanne : forum de la démocratie, musique, théâtre et vidéo.

PROTECTION DE LA MATERNITÉ

Débat contradictoire organisé par le Centre de Liaison des Associations féminines vaudoises, mercredi 14 novembre à 20 h. 30, à la Maison de la Femme, Eglantine 6, Lausanne. Oratrices : Ruth Dreifuss, secrétaire de l'USS, et Suzette Sandoz, docteur en droit, assistante à l'Université de Lausanne.

LYCEUM-CLUB

Groupe vaudois
15, rue de Bourg, 1003 Lausanne

Jeudi 1er novembre à 15 h. : bridge de bienfaisance. S'inscrire auprès de Mado Marguet, tél. 23 60 06. Prix : 12 fr.

Vendredi 2 novembre à 17 h. : Christiane Mathys-Reymond, journaliste : « En interviewant quelques prosatrices romandes ». Entrée : 3 fr.

Mardi 6 novembre de 20 h. à 22 h. : Atelier littéraire : l'écrivaine Janine Massard et son invité, l'écrivain Gilbert Musy. Entrée libre.

Vendredi 9 novembre à 17 h. : récital de Martin Lehmann, violon et Christian Brunner, piano (Bâle). Au programme, des œuvres de W.A. Mozart, F. Schubert, C. Debussy et P. de Sarasate. Entrée : 5 fr.

Vendredi 16 novembre, 20 h. : présentation de l'exposition de Christian Spahni, ethnologue.

Vendredi 23 novembre, à 17 h. : Chant et poésie. Sarah Pasqui-Picot présente les poèmes mis en musique par F. Schubert, F. Mendelssohn, R. Schumann et J. Brahms et que chante Nicolo de Galleani, basse chantante, accompagné au piano par Christiane de Galleani. Entrée : 5 fr.

Mercredi 28 novembre de 15 h. à 21 h. et jeudi 29 novembre de 9 h. à 17 h. : Boutique de Noël. Les Beaux-Arts et l'Artisanat ont le plaisir de vous convier à leur rendre visite pour vos achats de Noël.

CENTRE « FEMMES ET SANTE »

Pré-Landry 15, Boudry

6, 13 et 20 novembre, 20 h. : « Vos mains, un don merveilleux pour relâcher vos tensions et celles de vos enfants ». Initiation aux massages.

27 novembre et 4 décembre, 20 h. : approche de la réflexologie.

Inscriptions : C. Lebet, tél. (038) 57 13 73 ou 42 46 91.